

C'est une petite classe qui accueille les enfants de **deux ans**.

La classe de toute petite section a un **fonctionnement spécifique**, pour permettre aux enfants de 2 ans d'aborder l'école maternelle dans de bonnes conditions.

Cette petite classe a pour objectif de **soutenir votre enfant dans l'acquisition de son autonomie et de l'amener très progressivement à devenir élève**.

Une de nos missions essentielles et premières sera de **veiller au respect des besoins individuels et du rythme** de votre enfant.

Ainsi, pour débiter, votre enfant **ne sera accueilli que les matins** à l'école. Dans l'année, au fur et à mesure de l'évolution de ses besoins, nous pourrons ajouter à son emploi du temps le repas et/ou l'après midi.

Très important :

En aucun cas, la scolarisation l'après-midi est un droit, celle-ci se fera progressivement en fonction des besoins, comportements et rythme de votre enfant. Ainsi, **ne rompez pas le contrat avec la nounou**.



La classe de TPS c'est quoi ?

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'après sa validation par la commission qui aura lieu en mai.

Inscrire son enfant en TPS c'est **s'engager à :**

- ce qu'il vienne quotidiennement en classe. La régularité est un élément très important pour les apprentissages et le développement de la confiance chez l'enfant ;
- participer à une fin d'après-midi de découverte en juin de 16h30 à 18h (date communiquée ultérieurement) ;
- participer à la réunion de rentrée en septembre ;
- participer aux trois réunions de concertation dans l'année scolaire.